



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

JEUNE DE NATURE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1002-2024-01, 4001-2024-18, 4003-2023-01 ET 4006-2024-02

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement 1002-2024-01 modifiant le règlement numéro 1002-2024 relatif à la tarification des services municipaux 2024;
- ✓ Règlement 4001-2024-18 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement 4003-2023-01 modifiant le règlement numéro 4003-2023 concernant l'installation et l'aménagement d'une entrée charretière ou d'une canalisation de fossé;
- ✓ Règlement 4006-2024-02 modifiant le règlement numéro 4006 relatif aux jeux libres dans les rues, tel qu'amendé.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 10 avril 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca